

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

17/04/2024

N° E24000031 /13

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 17 avril 2024

Vu enregistrée le 11 avril 2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Mouriès demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la mise en compatibilité du PLU de Mouriès "Salengro- La Forge" ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard Guedj est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

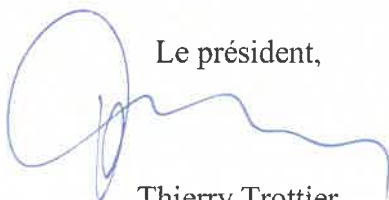
ARTICLE 2 : Monsieur Joël Guitard est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Mouriès, à Monsieur Bernard Guedj et à Monsieur Joël Guitard.

Fait à Marseille, le 17/04/2024

Le président,



Thierry Trottier